



CALCUL DE L'INDICE DE RÉPARABILITÉ ET PRÉSENTATION DES PARAMÈTRES AYANT PERMIS DE L'ÉTABLIR	<i>Ordinateur portable</i>
--	----------------------------

FICHE D'INFORMATION À TRANSMETTRE AUX DEMANDEURS
(cf. Article L. 541-9-2 du Code de l'environnement)

Date du calcul	02/09/2021
Nom ou marque commerciale du producteur ou de l'importateur	ACER COMPUTER France
Adresse du producteur ou de l'importateur	2 – 8 rue Sarah Bernhardt, CS 90045, 92601 Asnières sur Seine Cedex
Référence du modèle donnée par le producteur ou l'importateur	NX.A6TEF.001 - A317-33-P4F7

Critère	Sous-critère	Note du sous-critère sur 10	Coefficient du sous-critère	Note du critère sur 20	Total des notes des critères sur 100
CRITÈRE 1 : DOCUMENTATION	1.1 Durée de disponibilité de la documentation technique et relative aux conseils d'utilisation et d'entretien	8,5	2	16,9	72,6
CRITÈRE 2 : DÉMONTABILITÉ, ACCÈS, OUTILS, FIXATIONS	2.1 Facilité de démontage des pièces de la liste 2*	8,0	1	16,0	
	2.2 Outils nécessaires (liste 2)	8,0	0,5		
	2.3 Caractéristiques des fixations entre les pièces de la liste 1** et de la liste 2	8,0	0,5		
CRITÈRE 3 : DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DÉTACHÉES	3.1 Durée de disponibilité des pièces de la liste 2	5,4	1	10,2	
	3.2 Durée de disponibilité des pièces de la liste 1	2,0	0,5		
	3.3 Délais de livraison des pièces de la liste 2	7,5	0,3		
	3.4 Délais de livraison des pièces de la liste 1	7,5	0,2		
CRITÈRE 4 : PRIX DES PIÈCES DÉTACHÉES	4. Rapport prix des pièces de la liste 2 sur prix de l'équipement neuf	7,0	2	14,0	
CRITÈRE 5 : CRITÈRE SPÉCIFIQUE	5.1 Informations sur la nature des mises à jour	10,0	1	15,5	
	5.2 Assistance à distance sans frais	6,0	0,5		
	5.3 Possibilité de réinitialisation logicielle	5,0	0,5		
Note de l'indice sur 10					7,3

*liste 2 : liste des 3 à 5 pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont la casse ou les pannes sont les plus fréquentes ;

**liste 1 : liste de 10 autres pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont le bon état est nécessaire au fonctionnement de l'équipement.